

Relevé de conclusions
de la Commission de Coopération France – BIT

entre

**M. Jean-Louis Borloo, Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du
logement**

**M. Dominique Perben, Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et
de la mer**

**M. Gérard Larcher, Ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion
professionnelle des jeunes**

**Mme Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la coopération, au développement et
à la francophonie**

et

M. Juan Somavia, Directeur Général du Bureau international du Travail

Genève, le 5 juin 2006

**DEFINISSANT LE CADRE D'UN PARTENARIAT RENFORCE ENTRE
LA FRANCE ET L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

INTRODUCTION – Contexte Général

Dans un contexte marqué par la mondialisation de l'économie et des échanges, la prise en compte et le renforcement des droits sociaux constituent le meilleur gage d'un développement équilibré qui replace l'homme et la femme au cœur des perspectives d'actions.

La France et le BIT sont convaincus de la nécessité de mettre en place des mécanismes de régulation permettant de s'assurer que la mondialisation profite au plus grand nombre et de limiter les phénomènes d'exclusion. A cet égard, l'amélioration de la gouvernance et de la cohérence des politiques sociales, économiques, financières et commerciales au niveau mondial représente un objectif auquel la France souscrit pleinement. La promotion d'un travail décent et productif pour tous, dans des conditions respectueuses de l'égalité entre les hommes et les femmes, constitue un des moyens d'articulation entre les priorités économiques et sociales à privilégier pour lutter contre la pauvreté et ses effets et atteindre un développement plus équitable. Le développement par le BIT de programmes de promotion de travail décent par pays constitue, à cet égard, une démarche porteuse de progrès.

C'est dans ce cadre général que la France inscrit son soutien aux travaux de l'Organisation internationale du Travail, seule institution tripartite du système des Nations Unies. Elle tient également à souligner l'importance qu'elle accorde au suivi et à la mise en œuvre du Rapport sur la dimension sociale de la mondialisation, établi par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation sous l'égide du BIT, et à rappeler l'intérêt qu'elle attache à la politique normative du BIT.

L'ensemble des actions contenues dans le présent relevé de conclusions doit permettre de prolonger et renforcer le partenariat, initié en 1999 et développé en 2001, entre le BIT et des ministères français (Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer) et institutions concernés par la mise en commun et la valorisation de ressources financières et humaines pour atteindre les objectifs fixés.

Ces actions s'inscrivent en complément des contributions obligatoires de la France au budget général du BIT.

I. Cadre et objectifs du partenariat

1.1. L'objectif du présent relevé de conclusions est d'établir les modalités selon lesquelles le BIT et la France désirent coopérer, tant au plan de la réflexion qu'au niveau plus opérationnel sur le terrain. Cette coopération permettra de :

- développer des initiatives de recherche, d'échanges et de formation sur la dimension sociale de la mondialisation et sur le renforcement de la cohérence entre les politiques économiques, financières, commerciales et sociales.
- mettre en œuvre des projets de coopération transversaux ou spécifiques, au profit de pays situés dans des zones géographiques d'intérêt commun, visant, d'une part, à la promotion des droits fondamentaux et des conventions internationales du travail et, d'autre part, à lutter contre la pauvreté par le développement de l'emploi décent.
- d'évaluer les innovations et renforcer les expérimentations favorisant l'insertion des personnes en fragilité.

1.2. En lien avec la démarche de programmes de travail décent par pays, préconisée par le BIT, le renforcement de la synergie entre les différentes actions sera privilégié, tant au niveau de la définition des programmes que de leur mise en œuvre. Cette synergie s'inscrit, par ailleurs, dans l'objectif plus général d'établissement de liens entre l'OIT et les programmes du système des Nations Unies ou d'autres cadres de développement multilatéraux à l'échelon des pays.

1.3. Le BIT et la France s'efforcent également de rechercher des synergies avec les politiques de coopération de l'Union européenne.

1.4. La France et le BIT s'engagent également à coopérer concrètement sur le terrain. Les services de coopération et d'action culturelle de la France ainsi que les bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays du BIT sont encouragés à développer des concertations régulières, à participer au suivi des programmes mis en œuvre dans le cadre du présent partenariat et à identifier d'éventuelles actions complémentaires de coopération sur les domaines prioritaires identifiés à l'article II.

1.5 La France et le BIT s'inscrivent dans le respect de la diversité culturelle et réitèrent leur attachement à la place de la langue française et, de manière générale, au plein respect du plurilinguisme dans toutes les activités de l'Organisation, notamment dans les recrutements, les pratiques professionnelles, les manifestations organisées par l'Organisation, ses travaux, ses recherches et ses publications.

II. Domaines et modalités de la coopération

2.1 La France et le BIT s'accordent pour coopérer sur les thèmes d'intérêt commun suivants :

A- La dimension sociale de la mondialisation par l'élaboration de stratégies et de politiques communes via une approche plus intégrée entre les politiques économiques et sociales dans le cadre de la mondialisation.

B - Le renforcement de la démocratie sociale par un soutien à la promotion et à la mise en œuvre des droits fondamentaux au travail et, de manière plus générale, au respect des conventions internationales du travail, de la protection sociale et du dialogue social. Il s'agit de promouvoir, outre les droits au travail tels que définis dans les conventions de l'OIT, le dialogue social comme instrument essentiel de la démocratie qui permet de renforcer la représentation, le rôle et l'action des partenaires sociaux dans le développement économique et social.

C - La lutte contre la pauvreté et les inégalités par la promotion de l'emploi en portant un appui particulier aux démarches intégrées développées dans le cadre de programmes nationaux de travail décent. Ce volet intégrera aussi l'appui aux initiatives innovantes en faveur de l'inclusion sociale des publics fragilisés et en situation de précarité ainsi que la mise en œuvre d'expérimentation, non seulement en relation avec les initiatives du secteur public mais aussi avec celles du secteur de l'économie sociale ou du secteur privé capitaliste.

2.2. Les actions concrètes de coopération envisagées dans chacun de ces domaines de coopération sont décrites en annexe au présent relevé de conclusions. Elles pourront faire l'objet de conventions d'application spécifiques avec les différents ministères ou institutions françaises compétentes. De telles conventions pourraient intervenir avec des financements spécifiques pour d'autres actions dont la nécessité apparaîtrait au cours de la période couverte par le présent partenariat.

2.3. Cette coopération pourra revêtir différentes formes, notamment des réflexions communes sur les instruments et les politiques, des participations conjointes à des programmes et des cofinancements de projets.

2.4. La conception et la mise en œuvre des actions de coopération prendront en compte la dimension tripartite de l'OIT et encourageront la participation et le renforcement des partenaires sociaux, notamment les organisations nationales et régionales d'employeurs et de travailleurs.

2.5. Un effort particulier sera déployé pour que toute action exécutée dans le cadre du présent partenariat intègre la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes comme objectif transversal.

2.6. La France et le BIT conviennent que le Centre international de formation du BIT à Turin tient un rôle important dans l'appui aux différentes initiatives mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat. De manière générale, il paraît souhaitable que le Centre soit associé aux programmes développés dès que ses compétences peuvent être mises en œuvre (activités de formation, développement des supports didactiques).

2.7. Les parties soulignent également l'importance du rôle du Bureau de l'OIT en France, tant dans le cadre du partenariat entre la France et l'OIT que pour son activité de relation publique, d'information et de conseil.

III. Mécanismes financiers et ressources humaines

Les modalités du partenariat entre les différents ministères français concernés et le BIT pourront faire appel à plusieurs outils financiers, qui sont également détaillés en annexe au présent relevé de conclusions, dont :

- a) les contributions volontaires, y compris des contributions en nature, telle que la mise à disposition éventuelle d'experts affectés, tant par les ministères que par des institutions,
- b) une subvention directe aux activités du Centre de Turin,
- c) une subvention au Bureau de l'OIT en France,
- d) l'abondement d'un fonds fiduciaire pour mobiliser l'expertise francophone,
- e) l'utilisation d'un « Fonds de solidarité prioritaire » (FSP) du Ministère des affaires étrangères, pour financer des projets développés dans la zone de solidarité prioritaire de la France, construits en amont par la France et le BIT,
- f) les mises à disposition de jeunes experts associés sur des projets spécifiques ou en appui à un engagement français sur un programme du BIT.

L'appui à certains programmes pourra combiner ces divers moyens. Leur mise en œuvre est, conformément aux règles budgétaires applicables, subordonnée à l'ouverture de crédits correspondants.

IV. Suivi et évaluation

4.1 Information mutuelle

Les Parties conviennent de s'informer régulièrement de leurs différents programmes en cours, en se référant également aux modalités fixées au point 1.4.

4.2 Suivi

Les Parties conviennent d'organiser une commission mixte annuelle, en principe à l'automne de chaque année, alternativement à Paris et à Genève, pour faire le bilan des engagements pris et, le cas échéant, examiner les possibilités d'extension du partenariat à d'autres départements ministériels ou d'autres acteurs.

Des réunions conjointes d'approfondissement technique du contenu et de la stratégie des actions proposées par le BIT dans le cadre du partenariat pourront avoir lieu suivant la soumission par le BIT des documents de projets et avant l'approbation formelle des actions par la France.

Toute action dépassant un budget d'un million d'euros devra prévoir la création d'un comité conjoint de pilotage ayant un rôle de suivi et d'orientation stratégique des programmes.

4.3 Evaluation

Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'accord feront l'objet d'évaluations selon les politiques et procédures du BIT en cette matière. Un calendrier d'actions et de modalités de suivi, par programme et global, sera établi dans les semaines suivant la signature du présent relevé de conclusions et, le cas échéant, l'approbation des actions individuelles.

Il permettra de définir les moyens d'associer les différents partenaires impliqués (ministère ou organismes français financeurs) et le BIT à l'évaluation des résultats, de manière à pouvoir, si nécessaire, y apporter d'un commun accord les inflexions utiles. Chacune des Parties impliquées pourra faire appel à des experts ou personnes qualifiées pour ces actions.

Les différentes évaluations de programmes permettront l'évaluation annuelle des résultats globaux lors de la commission mixte et pourront, à terme, contribuer à enrichir la stratégie commune élaborée sur les trois axes de coopération identifiés.

Le présent relevé de conclusion est signé pour une durée de 4 ans, à partir du 1^{er} janvier 2006, au terme de laquelle les Parties conviendront des suites devant lui être réservées. Les obligations assumées par les Parties au titre du présent relevé de conclusions se poursuivront, si nécessaire, au delà de la date d'expiration afin de permettre la réalisation des activités encore en cours. Le présent relevé de conclusions peut être amendé par échanges de lettres si les parties l'estiment nécessaires.

Pour le BIT

Monsieur Juan Somavia
Directeur Général
Bureau international du Travail

Pour la FRANCE

M. Jean-Louis Borloo
Ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement

M. Dominique Perben
Ministre des transports, de l'équipement
du tourisme et de la mer

M. Gérard Larcher,
Ministre délégué à l'emploi,
au travail et à l'insertion
professionnelle des jeunes

Mme Brigitte Girardin,
Ministre déléguée à la coopération,
au développement et à la francophonie

ANNEXE

Volet 1 : Participation à l'élaboration de stratégies et de politiques communes sur la dimension sociale de la mondialisation

Les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ont abouti à la réalisation du rapport *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous*, publié en février 2004. Ce rapport dresse le constat d'une mondialisation porteuse de progrès mais générant également des déséquilibres, en raison notamment de l'insuffisance de la prise en compte des enjeux humains et sociaux dans un processus de mondialisation construit autour des seules préoccupations financières et commerciales. Le rapport formule une série de recommandations à mettre en œuvre, tant au niveau national que mondial. C'est dans ce contexte, que la France souhaite que des progrès concrets puissent être obtenus rapidement dans la mise en œuvre de ces propositions.

Pour ce faire, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement se propose de :

- 1) Poursuivre les actions de réflexion communes dans le cadre des « Entretiens France –BIT » en les inscrivant dans l'initiative de cohérence des politiques « croissance mondiale, investissement et créations d'emplois ». Ces entretiens pourraient notamment être axés sur *l'internationalisation de l'emploi* et sur *la Gouvernance économique et sociale de la mondialisation*. Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre des Entretiens, sur le principe d'un cofinancement à parité avec le BIT, s'élèvent à un montant total de 300 000 Euros.
- 2) Participer au développement de recherche/action visant :
 - A) Au renforcement des capacités nationales d'analyse de la définition de politiques cohérentes pour faire face à la mondialisation. Certaines des activités de recherche, de dialogue et d'identification de bonnes pratiques pourraient se concevoir également au niveau sous-régional afin de donner suite aux recommandations des Chefs d'Etat au Sommet extraordinaire de l'union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Sommet de Ouagadougou), qui leur ont accordé un rôle privilégié.
 - B) A l'examen de la dimension sociale des systèmes de production mondiaux. Les travaux de recherche seront accompagnés par des initiatives au niveau local afin d'analyser la place des pays retenus dans la chaîne de valeurs ajoutées de secteurs spécifiques et d'identifier, avec les partenaires sociaux, des politiques concrètes pour promouvoir une croissance équitable.

Pour ces initiatives de Recherche/Action, les parties conviennent de la nécessité d'apporter une attention particulière à la traduction des études (Recherche) dans des pratiques ou procédures concrètes (Action).

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien à ces initiatives de recherche-action s'élèvent à un montant total de 165 000 Euros.

Par ailleurs, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le BIT sont disposés à examiner les possibilités d'initiatives de recherche commune développées sous l'égide de leurs services d'études respectifs.

- 3) Soutenir le développement de programmes d'actions en lien avec le Centre international de formation de Turin. Ces programmes viseront notamment :

- A) Au renforcement des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs dans une économie mondialisée. Ce programme est la continuation d'une initiative lancée en 2004 à l'attention des syndicats d'Afrique francophone, qui a permis leur renforcement tant au niveau national, régional et international, en lien avec les DSRP (documents de stratégie de réduction de la pauvreté). La nouvelle phase du projet aura désormais une perspective bipartite. Les différents partenaires pourront développer un programme de formation et du matériel didactique qui vise à renforcer les organisations syndicales et patronales africaines francophones sur des sujets liés à la mondialisation de l'économie. Les programmes proposés par le Centre de Turin traiteront les sujets suivants : *Normes internationales du travail et mondialisation* (2006), *Mondialisation et délocalisations* (2007).
- B) Au suivi du forum UE/OIT de mai 2005 consacré à l'examen de l'impact de la libéralisation du commerce international sur les normes du travail et les droits sociaux.

Le programme envisagé consiste à développer du matériel didactique sur les aspects liés à la délocalisation et à l'internationalisation de l'emploi et à mettre en application ce matériel sur des activités spécifiques au niveau des Observatoires nationaux Formation/Emploi dans les pays visés, pour qu'ils disposent des outils d'analyse leur permettant de mieux maîtriser les effets de la délocalisation, en collaboration avec des Grandes Écoles ou des Centres universitaires spécialisés français.

- C) Formations aux DSRP et renforcement des capacités de l'inspection du travail, en particulier en matière de sécurité et santé au travail (SST).

Ateliers de dialogue et de formation à l'intention des acteurs nationaux chargés d'élaborer, de mettre en œuvre et de « monitorer » les DSRP. Ces ateliers auront pour but de mieux démontrer les liens multiples entre le travail décent et la réduction de la pauvreté et d'aider les décideurs politiques dans les révisions en cours des programmes de DSRPs.

A ce programme sera ajouté une dimension santé et sécurité au travail. L'objectif est de permettre à l'inspection du travail d'améliorer la sécurité et la santé au travail d'entreprises, y compris des conditions de travail dans les petites et moyennes entreprises et la promotion de démarches préventives des plus grandes aux plus petites entreprises jusque dans l'économie informelle.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien aux activités du Centre de Turin s'élèvent à un montant total de 550 000 Euros, incluant 50 000 Euros imputés sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

Volet 2 : Démocratie sociale : Soutien aux droits fondamentaux, à la mise en œuvre des conventions internationales du travail, à la protection sociale et au dialogue social

L'ensemble des départements ministériels français concernés et le BIT entendent rappeler, parallèlement à la défense des droits fondamentaux au travail, tant de manière générale (PAMODEC) que, plus spécifiquement, dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants (IPEC), l'importance qu'ils attachent au rôle normatif du BIT, au travers d'un soutien à la mise en œuvre de conventions internationales du travail et au développement de la protection sociale et du dialogue social, comme élément et instrument essentiel de la démocratie. Des actions de promotion des travaux de l'OIT en France compléteront ces initiatives.

A ce titre, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement envisage de soutenir plusieurs actions concernant :

- 1) La poursuite de l'appui au programme pour la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (PAMODEC) : consolidation et extension du programme.

En sus des activités déjà développées à consolider et à étendre dans d'autres pays d'Afrique francophone, un accent particulier sera mis sur l'emploi décent et les relations entre le respect des droits fondamentaux et l'amélioration de la productivité ou de manière plus générale dans la lutte contre la pauvreté.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme PAMODEC s'élèvent à un montant total de 3 850 000 Euros.

- 2) La poursuite de l'appui au programme de lutte contre le travail des enfants (IPEC). Un accent particulier sera mis dans les actions visant à pérenniser des initiatives déjà développées, en renforçant la synergie éventuelle avec des actions développées avec WIND ou IPEC notamment et dans une perspective d'essaimage, parallèlement à la mise en œuvre d'une stratégie régionale en matière de formation professionnelle et apprentissage et à un soutien au développement de programmes de grande envergure.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme IPEC s'élèvent à un montant total de 3 800 000 Euros.

- 3) Le soutien à des initiatives visant à dynamiser et moderniser les administrations du travail en Afrique francophone, avec des actions spécifiques dans le domaine du renforcement de l'inspection du travail et en matière de santé et sécurité au travail dans le but d'en faire une inspection préventive aux fonctions intégrées non seulement en matière de santé et sécurité au travail, mais qui couvre les conditions d'emploi en général, c'est à dire les relations contractuelles, les relations collectives, les salaires, l'emploi, la formation professionnelle et la santé et la sécurité au travail.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien aux initiatives visant à dynamiser et moderniser les administrations du travail s'élèvent à un montant total de 450 000 Euros, incluant 50 000 Euros sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

- 4) La promotion de la protection sociale et du dialogue social en Europe du Sud-Est afin de consolider les avancements réalisés dans le renforcement de la gouvernance des systèmes de sécurité sociale et afin d'influencer l'orientation politique générale des réformes des pensions à travers la modernisation de la législation du travail, le dialogue tripartite et le renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien à la promotion de la protection et du dialogue social s'élèvent à un montant total de 280 000 Euros.

- 5) La promotion de l'OIT en France : il s'agit de promouvoir l'activité de l'OIT, particulièrement dans le domaine des normes fondamentales, et, de façon plus générale, de contribuer à développer la connaissance de cette Organisation en France.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien à la promotion de l'OIT en France s'élèvent à un montant total de 260 000 Euros, incluant 60 000 Euros imputés sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

La France et le BIT conviennent de la nécessité de veiller à favoriser une synergie renforcée entre les programmes développés sur le terrain, notamment entre PAMODEC et IPEC et entre PAMODEC et PRODIAF ainsi qu'avec les activités mises en œuvre avec ACT/EMP et ACTRAV. Cette collaboration renforcée doit également être mise en œuvre dans le cadre des programmes relevant de la « dynamisation et de la modernisation des administrations du travail ». Ceci en cohérence avec l'importance accordée par le BIT au développement de programmes intégrés par pays.

En ce qui concerne le soutien au volet dynamisation de l'administration du travail, il pourra être procédé à une mise à disposition de l'expertise française, mobilisée et financée via le GIP inter. Les conditions de cette mobilisation seront à déterminer directement avec le BIT lors de la finalisation des programmes spécifiques en cause. Les financements dédiés par le GIP inter à ces expertises seraient réalisés « en nature » et pourraient s'élever à un montant de 300 000 Euros sur 4 ans.

Par ailleurs, le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer entend, pour sa part, poursuivre le soutien à la mise en œuvre du programme décent dans le secteur maritime auquel il a déjà contribué, depuis 2002, par le soutien financier et humain aux travaux préparatoires à l'adoption de la convention sur le travail maritime, 2006. Ce soutien se traduira notamment par une coopération en vue de l'élaboration d'outils de formation et la réalisation d'actions de formation à l'attention des inspecteurs de l'Etat du port et des inspecteurs du travail maritime chargés de l'application de cette convention, en liaison avec l'équipe maritime du Département des activités sectorielles du BIT et le Centre de formation de Turin. Les conditions de mobilisation de l'expertise française utilisée à cet effet seront déterminées avec le BIT. Le coût de la prise en charge directe d'experts ou de formateurs par le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est évalué à un montant de 200 000 € sur 4 ans qui seront à considérer comme contribution en nature par le BIT.

Volet 3 : Lutte contre la pauvreté et les inégalités par la promotion de l'emploi et l'extension de la sécurité sociale

La France et le BIT défendent l'idée selon laquelle la lutte contre la pauvreté et les inégalités suppose un travail dans des conditions décentes et une protection sociale accessible à tous. Ils soulignent que l'inégalité, sous toutes ses formes : économique, sociale, entre les hommes et les femmes, est un facteur structurant du sous-développement. Ils se félicitent que, dans une perspective d'articulation renforcée entre les priorités sociales et les objectifs économiques, un premier pas ait été franchi, en septembre 2005, à New York, par la reconnaissance de l'importance, par les chefs d'Etats et de gouvernements, de « l'emploi décent et productif » pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce domaine, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement envisage de soutenir plusieurs actions concernant :

- 1) Le programme WIND pour réduire les risques professionnels, améliorer les conditions de travail, la productivité et lutter contre la pauvreté dans le milieu agricole du Sahel par la création de partenariats entre les organismes gouvernementaux, patronaux, syndicaux et les mouvements associatifs, l'établissement de mécanismes locaux de participation et de collaboration avec ces organismes, la production d'outils adaptés aux conditions sahéliennes, la formation et diffusion au plus grand nombre de communautés agricoles sahéliennes.

Pour la réalisation de ce programme, le BIT s'efforcera d'associer son action au programme IPEC, dès lors que ce dernier est également développé dans le pays concerné.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme WIND s'élèvent à un montant total de 300 000 Euros.

- 2) Le suivi des recommandations du Sommet de Ouagadougou de 2004, consacré à placer l'emploi au centre des politiques socio-économiques des pays africains, à promouvoir l'agenda de développement du travail décent et à appuyer la suite à apporter aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dans la région africaine. Le programme sera axé plus spécifiquement sur des actions développées, dans des pays d'Afrique francophone, en faveur de l'articulation des politiques de création d'emplois aux stratégies de réduction de la pauvreté ; à la mise en œuvre de politiques, programmes et plans d'actions pour la promotion de l'emploi des jeunes ; au développement local par les coopératives. Il s'efforcera d'articuler son action avec des initiatives développées dans le cadre de l'appui au programme national de travail décent à Madagascar.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme 2) en cause s'élèvent à un montant total de 3 200 000 Euros, y compris le financement d'un expert français chargé de coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

- 3) Appui au programme national de travail décent à Madagascar, axé sur une approche intégrée pour l'amélioration de la productivité des entreprises franches par la promotion de l'emploi décent dans le secteur textile en utilisant la méthode WISER du BIT avec le double objectif d'améliorer la productivité et la compétitivité par le biais de meilleures conditions de travail et d'assurer en même temps une plus grande application des droits des travailleurs et travailleuses.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme national de travail décent à Madagascar s'élèvent à un montant total de 270 000 Euros, incluant 100 000 Euros imputés sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

- 4) Appui au programme national de travail décent en Argentine axé sur la cohérence et l'intégration des politiques économiques et sociales en renforçant la capacité du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale à intervenir dans la coordination entre les politiques du travail et les politiques économiques, dans le but de promouvoir l'inclusion du concept de travail décent dans les politiques publiques nationales, provinciales et municipales.

Les financements envisagés par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement au titre d'un soutien au programme national de travail décent en Argentine s'élèvent à un montant total de 130 000 Euros.

- 5) Appui aux initiatives innovantes en faveur de l'inclusion sociale des publics fragilisés et en situation de précarité

La France confirme son intérêt pour les initiatives développées par le BIT en matière de micro-finance, de micro-assurance santé et de finances solidaires. Dans ce cadre, les financements envisagés pour des actions en Europe centrale et du Sud Est, imputés sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001, s'élèvent à 140 000 Euros. Ceux relatifs à la poursuite d'un programme de micro-assurance santé et de micro-finance au Vietnam s'élèvent à 82 700 Euros imputés sur les reliquats disponibles sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

En outre, la France souhaite assurer la pérennité des actions et des expérimentations conduites en Bulgarie, Roumanie et Serbie lors du partenariat précédent. Elle entend développer, en liaison avec le BIT, ses actions en faveur du Commerce équitable et renforcer son expertise sur les modalités d'association sociale productive et en faveur du travail décent. Couverture Géographique : Europe centrale et du Sud Est, Afrique Francophone, Brésil et Côte Sud.

Il s'agit d'assurer l'appui aux initiatives innovantes en faveur de l'inclusion sociale des publics fragilisés et en situation de précarité ainsi que la mise en œuvre d'expérimentations non seulement en relation avec les initiatives du secteur public mais aussi avec celles du secteur de l'Economie sociale ou du secteur privé capitaliste.

Les financements envisagés par le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le budget de la Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Economie sociale au titre du soutien aux initiatives innovantes en faveur de l'inclusion sociale s'élèvent à 550 000 euros sur la durée du présent partenariat.

Par ailleurs, la France confirme l'importance qu'elle accorde à la protection sociale, particulièrement dans le cadre du suivi du Sommet de Ouagadougou de 2004. Elle examinera les possibilités de développer des initiatives dans ce domaine avec le BIT en cours de mise en œuvre du présent relevé de conclusions. En ce qui concerne plus particulièrement la protection sociale dans le domaine de l'économie informelle, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement entend s'associer à des actions du BIT pour un montant de 70 000 Euros, imputés sur le reliquat disponible sur le Fonds Général France au titre du relevé de conclusions France-BIT de 2001.

Autres mécanismes

- Le Ministère des affaires étrangères envisage une subvention au Centre de Turin pour un montant global de 368 000 Euros pour les 4 années couvertes au titre du présent relevé de conclusions.
- Le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement envisage de participer à hauteur de 76 225 Euros par an au fonctionnement du Bureau de l'OIT en France, soit un montant global de 304 900 Euros sur la durée du présent relevé de conclusions. Cette contribution est complétée par la mise à disposition d'un agent, dont le coût est évalué à 400 100 Euros.
- Le Ministère des affaires étrangères souhaite confirmer son soutien au débat inscrit à la Conférence de 2007 sur le "renforcement de la capacité de l'OIT dans le contexte de la mondialisation". Ce débat est essentiel pour l'avenir de l'Organisation. La France souhaite poursuivre son engagement et son soutien sur ce sujet sous différentes formes à déterminer en fonction des besoins et de l'évolution de la préparation du débat (mise à disposition d'expertise, organisation d'initiatives du type "séminaires") : 150 000 Euros.
- Le Ministère des affaires étrangères examinera la possibilité de mise à disposition, en tant que de besoin, de jeunes experts associés sur des projets spécifiques ou en appui à un engagement français sur un programme du BIT : 400 000 Euros.
- Le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement examinera la possibilité de mise à disposition d'agents au BIT, tant au niveau du siège qu'en appui à un engagement français sur un programme du BIT.